



Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

La lettre d'information – mars-avril 2022
Bureau de Bruxelles

Plus d'informations sur
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

LE MOT DU PRÉSIDENT



Plus d'un mois après le début de la guerre en Ukraine, tous les regards et les attentions restent posés sur l'est de l'Europe. On estime que 4 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays. Jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de personnes déplacées n'a été aussi élevé en Europe. Aujourd'hui, l'heure est à la solidarité sous toutes ses formes. Après les décisions unanimes prises lors du Sommet Européen des Régions et des Villes du mois dernier, la Région Sud a mobilisé des fonds européens pour venir en aide au peuple ukrainien, jusqu'à 3 millions d'euros en provenance des fonds FEDER, FSE ou REACT EU. Alors que le conflit s'enlise, la mobilisation reste totale en Région Sud, pour accueillir les réfugiés à bord du ferry de Corsica Linea, le Méditerranée, ou acheminer toute l'aide humanitaire possible jusqu'aux frontières entre la Pologne et l'Ukraine, notamment. La solidarité bleu jaune continue !

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

LE SOMMAIRE

LE MOT DE BRUXELLES !

Le mot du bureau de Bruxelles – La réponse de l'Union européenne face à la guerre en Ukraine

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Retour sur la participation de Magali Altounian au Forum Cohésion

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

La Commission annonce les lignes directrices de son futur plan énergétique « REPower EU »
Fonds pour l'Innovation : lancement de l'appel à projets « small-scale » 2022
Les dossiers de transport de la Commission européenne pour l'année 2022
« Clean Aviation » : destination neutralité carbone en 2050

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Les mesures de la Commission européenne pour garantir la sécurité alimentaire face à la guerre en Ukraine
La Commission européenne active les mesures de crise en faveur des pêcheurs et des aquaculteurs de l'UE face à la guerre en Ukraine
Première analyse par la Commission européenne des priorités des États dans les plans stratégiques nationaux (PSN) de la PAC : un manque général d'ambition environnementale relevé

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Démocratie, éducation et culture à l'ère numérique : Ludovic Perney au Sommet européen des Villes et des Régions
Accueillir de « Jeunes Volontaires INTERREG »
Des financements européens pour soutenir la participation démocratique des jeunes

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

Data Act : la Commission européenne propose une « Loi sur les données »

LES BRÈVES

Lancement de l'Académie de la batterie européenne
Tourisme : la Commission présente l'un de ses premiers parcours de transition
Les appels du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) sont ouverts jusqu'au 15 mai 2022

L'AGENDA

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'ÉQUIPE

LES ACTEURS HEBERGÉS

Le mot du bureau de Bruxelles – La réponse de l'Union européenne face à la guerre en Ukraine



Chers lecteurs,

Difficile de trouver les mots dans cette période terrible, avec la guerre frappant l'Ukraine, aux frontières de l'Union européenne. L'ensemble des politiques et dispositifs de l'Union européenne sont ainsi mobilisés pour apporter un soutien à l'armée ukrainienne mais également aux réfugiés fuyant leur pays. Les conséquences de la guerre sur l'économie européenne se font d'ores et déjà sentir, demandant, ici aussi, un réajustement de l'intervention de l'Union européenne dans certains domaines clés pour les Européens, tels que l'énergie ou l'alimentation.

L'Union européenne a adopté très rapidement des sanctions d'une ampleur historique visant en Russie le secteur financier (gels d'avoir financiers, exclusion des banques russes du système Swift), les exportations et les transports (fermeture de l'espace aérien européen aux avions russes). L'Union européenne a également pris des décisions inédites en matière de défense. Pour la première fois dans son histoire, elle a ainsi financé l'envoi d'armes à un pays en guerre, via la Facilité européenne pour la paix, un nouvel instrument lancé en mars 2021 dans le cadre de la politique européenne de défense.

L'UE a également mis en œuvre une politique d'accueil exceptionnelle pour les réfugiés ukrainiens. Ainsi, le Conseil de l'Union européenne a activé le 4 mars dernier le mécanisme de protection temporaire, créé en 2001 et encore jamais utilisé. Celui-ci attribue aux ressortissants ukrainiens ayant dû fuir leur Etat le statut de réfugié sur simple justification de leur nationalité, sans avoir besoin d'effectuer une demande d'asile. Une fois leur visa obtenu, ils ont accès, pour une durée d'un an reconductible jusqu'à trois ans, au marché du travail, à la santé ou encore à l'éducation dans tous les pays de l'UE.

Le 8 mars 2022, la Commission européenne a proposé un nouvel instrument qui permettra de mobiliser les budgets restants sur la politique de cohésion 2014-2020 afin de faciliter l'accueil de réfugiés ukrainiens (CARE - Cohesion's Action for Refugees in Europe). CARE apporte quatre changements principaux aux règles de la politique de cohésion afin de maximiser la rapidité et la facilité avec lesquelles les États membres peuvent aider les personnes fuyant l'Ukraine: l'extension, prévue initialement pour la CRII (réponse de la politique de cohésion face à la crise COVID), de la possibilité d'un cofinancement à 100 % des actions soutenues par les fonds structurels sur 2021-2022 ; la possibilité d'utiliser les ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou du Fonds social européen (FSE) pour tout type de mesures d'aide aux personnes fuyant l'Ukraine ; les dépenses pour toutes les actions visant à aider les personnes fuyant l'Ukraine seront éligibles au soutien de l'UE rétroactivement à partir de la date du début de l'invasion russe (24 février 2022) ; les procédures pour apporter les modifications aux programmes opérationnels seront simplifiées.

A la suite de cette annonce, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté lors d'une réunion de l'Assemblée régionale exceptionnelle le 10 mars dernier la mobilisation de 3 millions € de fonds de la politique régionale (FEDER, FSE, REACT-EU) pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Plus généralement, la Région est fortement mobilisée au niveau européen pour structurer le soutien à l'Ukraine. Le Président Renaud Muselier a ainsi lancé le 3 mars à Marseille l'« Appel du Sud », avec le Président du Comité des Régions, pour mobiliser les régions européennes autour de la plus grande organisation d'aide humanitaire active en Ukraine - ACTED.

Enfin, l'Union européenne agit pour limiter les conséquences de cette guerre sur l'économie européenne. Des mesures ont notamment été proposées pour limiter la dépendance de l'Union européenne aux hydrocarbures russes, REPOWEREU, ainsi qu'aux exportations de biens alimentaires et de biens nécessaires à l'agriculture (notamment les intrants). Notre lettre revient dans le détail sur ces deux annonces.

Toute l'équipe du Bureau vous souhaite une bonne lecture !

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Retour sur la participation de Magali Altounian au Forum Cohésion



Madame Magali Altounian, Présidente de la Commission Europe de la Région Provence-

Alpes-Côte d'Azur était présente à Bruxelles les 17 et 18 mars dernier pour participer au Forum Cohésion. Ce Forum, organisé tous les 3 ans par la Commission européenne, a réuni des représentants des institutions de l'Union européenne, des autorités nationales, régionales et locales de tous les États membres, des partenaires sociaux et économiques, des organisations non gouvernementales et des représentants du monde universitaire. Il a permis de débattre de la manière dont la politique de cohésion peut garantir qu'aucune région ne soit laissée de côté en raison des mutations structurelles en cours et que toutes puissent tirer parti

de la transition écologique et numérique. En parallèle, Magali Altounian a rencontré trois interlocuteurs majeurs des institutions européennes : Younous Omarjee – Président de la Commission REGI au Parlement européen, Pauline Rouch – Directrice de cabinet de la Commissaire à la recherche, l'innovation et la culture, Nicolas Schmit - Commissaire européen en charge de l'emploi. Ces échanges bilatéraux ont permis d'aborder de nombreuses thématiques majeures pour notre région, telles que la mobilisation de la politique de cohésion pour la reprise économique et l'accueil des réfugiés ukrainiens, le rôle des régions et villes dans la diffusion de l'innovation, des initiatives européennes telles que Capitale européenne de la culture, le programme ALMA ou encore la plateforme mise en place par la Commission européenne pour faciliter les échanges de bonnes pratiques pour lutter contre le sans-abrisme.

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

La Commission annonce les lignes directrices de son futur plan énergétique « REPower EU »



Afin de faire face aux **conséquences de la guerre en Ukraine dans le domaine énergétique** et tenter de **réduire la dépendance de l'Union**

européenne aux combustibles fossiles importés de Russie, tout en luttant contre la hausse des prix de l'énergie, la Commission européenne a publié, le 8 mars, soit quelques jours seulement après le début du conflit, **une [communication sur l'énergie](#)**. Celle-ci présente les **lignes directrices d'un futur plan de mesures intitulé « REPowerEU »**, dont la publication officielle est annoncée pour le 18 mai 2022.

Selon cette communication, le plan « REPowerEU » s'appuiera sur deux piliers :

- **la diversification de l'approvisionnement en gaz de l'Union européenne**, grâce à une augmentation des importations provenant de fournisseurs non russes ainsi qu'à un accroissement des volumes de production et d'importations de biométhane et d'hydrogène ;
- **l'accélération de la sortie des combustibles fossiles**, en renforçant l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans l'UE.

Le plan définira ainsi une série de nouvelles mesures dans le domaine énergétique. Combinées à celles du

paquet climat « Fit for 55 », elles devront permettre à l'Union européenne de réduire son utilisation de combustibles fossiles d'au moins 155 milliards de mètres cubes, soit le volume importé de Russie en 2021. La Commission mise sur des actions coordonnées et rapides afin d'atteindre une réduction de deux tiers du volume de gaz importé de Russie dans un délai d'un an.

En effet, l'enjeu majeur de ce futur plan est celui de la **réduction de la dépendance de l'Union européenne au gaz russe**. Les mesures envisagées devront permettre de diminuer les importations. Pour cela, la Commission mise sur l'amplification de la production du biométhane dans les Etats membres, en utilisant des sources de biomasse durables tels que les déchets et résidus agricoles, afin d'atteindre 35 milliards de mètres cubes d'ici à 2030, soit le double de l'ambition actuelle. Elle compte aussi sur l'hydrogène, par le biais d'un développement accéléré des infrastructures intégrées, des installations de stockage et des capacités portuaires. La Commission souhaiterait travailler avec l'industrie pour mettre en place une « Global European Hydrogen Facility », dans l'objectif d'accroître l'accès des Etats membres à de l'hydrogène renouvelable à un prix abordable. Elle prévoit de sélectionner dans les meilleurs délais les premiers « projets importants d'intérêt européen commun » (les PIEECs) dans le domaine de l'hydrogène, qui permettent à des projets

stratégiques à l'échelle européenne d'obtenir des dérogations aux règles en application sur les aides d'Etat. Selon les calculs de la Commission, 15 millions de tonnes supplémentaires d'hydrogène renouvelable pourraient remplacer chaque année 25 à 50 milliards de mètres cubes de gaz russe importé d'ici à 2030. Cette production serait complétée par d'autres formes d'hydrogène bas carbone (notamment d'origine nucléaire), de manière à contribuer de manière significative à la substitution du gaz russe.

Il s'agit aussi, pour l'Union européenne, par le biais de « REPower EU », de **renforcer le soutien aux énergies renouvelables et les efforts engagés en matière d'efficacité énergétique**. La Commission européenne recommande aux Etats membres de considérer les projets d'énergies renouvelables comme des projets d'intérêt public supérieur de manière à délivrer les permis plus rapidement, et donc d'accélérer leur réalisation. Elle propose également de déployer 10 millions de pompes à chaleur au cours des cinq prochaines années pour aider les familles européennes à réduire leur dépendance vis-à-vis du gaz et à diminuer leur facture énergétique. Une communication, qui doit être publiée en juin 2022, sera dédiée à l'énergie solaire. Selon l'exécutif européen, le plan « REPowerEU » permettrait une économie supplémentaire de 25 milliards de mètres cubes par an par le biais de mesures relatives aux systèmes énergétiques.

La communication du 8 mars précise aussi les intentions de la Commission quant à sa **capacité à tenir pendant la période hivernale en cas de rupture totale des approvisionnements de gaz en provenance de Russie**. La Commission souhaite assurer aux Etats membres les moyens de faire face à cette éventualité. D'ici peu, elle présentera donc une proposition législative afin d'imposer aux infrastructures de stockage de gaz sur le territoire de l'Union européenne un taux de remplissage d'au moins 90% de leur capacité pour le 1^{er} novembre chaque année. A ce jour, ces installations sont remplies à moins de 30% de leur capacité.

Ce texte législatif doit également mettre en place un mécanisme de répartition équitable entre les Etats membres des coûts liés à la sécurité de l'approvisionnement, car tous ne disposent pas des mêmes capacités de stockage sur leur territoire.

Enfin, il est attendu que le plan « REPowerEU » complète la boîte à outils de la Commission, présentée en octobre 2021, pour **lutter contre la hausse des prix de l'énergie dans l'Union européenne**. La Commission souhaite notamment établir, en accord avec les Etats membres, un cadre temporaire autorisant exceptionnellement les aides publiques aux entreprises pour la consommation de gaz et d'électricité, jusqu'à 2 millions d'euros ou 30% du surcoût pour l'entreprise, du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2022. En complément, l'exécutif européen propose d'autres mesures directes faisant déjà l'objet de discussions entre les Etats membres : à l'occasion du Sommet européen, les 24 et 25 mars (voir les [conclusions](#)), les chefs d'Etat et de gouvernement ont ainsi donné le feu vert à la Commission européenne pour mettre en place une plateforme d'achat commun pour le gaz, le gaz naturel liquéfié et l'hydrogène d'ici l'hiver prochain. Ils pourront ainsi, sur base volontaire, se regrouper pour effectuer des achats et ainsi espérer bénéficier d'une capacité supérieure à fixer les prix. Cette plateforme sera également ouverte aux pays des Balkans occidentaux et à ceux du Partenariat oriental associés (Moldavie, Géorgie, Ukraine), et les négociations sur les nouveaux marchés ou les contrats à long terme existants seront conduites par la Commission européenne. En revanche, bien que poussée par la Commission, l'idée de limiter les prix de l'énergie en fixant des plafonds à l'échelle européenne ne fait à ce jour pas consensus du côté des Etats membres. Alors que la France y est plutôt favorable, tout comme l'Espagne, le Portugal, la Belgique la Grèce et l'Italie, d'autres - notamment l'Allemagne et les Pays-Bas - redoutent d'accepter une mesure qui affecterait le marché.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

Fonds pour l'Innovation : lancement de l'appel à projets « small-scale » 2022



La Direction Générale pour l'Action Climatique (DG CLIMA) de la Commission européenne a annoncé, le 31 mars, le lancement du deuxième [appel à projets « small-scale »](#) (projets de petite échelle, c'est-à-dire ayant une dépense d'investissement de capital (CAPEX) inférieure à 7,5 millions d'euros) du Fonds

pour l'Innovation – ou Innovation Fund. Coordonné par l'agence exécutive européenne CINEA, l'appel 2022 s'appuie sur un budget de 100 millions d'euros et restera ouvert durant cinq mois, jusqu'à fin août. Très semblable au premier appel « small scale », publié en décembre 2020, il offre une nouvelle opportunité d'obtenir des financements européens pour des **projets de démonstration de technologies bas-carbone hautement innovantes, contribuant à réduire de manière significative les émissions de carbone, à l'échelle européenne**.

Pour rappel, le Fonds pour l'Innovation est un programme de financement européen doté de 25 milliards d'euros (variable selon le prix du carbone) jusqu'à 2030, alimenté par les recettes du système d'échange de quotas d'émissions de carbone (ETS) mis en place au niveau européen. Il doit contribuer à répondre aux engagements de l'Union européenne dans le cadre des Accords de Paris sur le climat, le Pacte Vert européen, en vue d'atteindre l'objectif de réduction des émissions d'au moins 55% d'ici 2030 et la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il permet de soutenir des projets dans les secteurs suivants :

- la production d'énergies renouvelables, notamment l'hydrogène ;
- les technologies et processus bas-carbone innovants dans les industries à forte intensité d'énergie ;
- la capture, l'utilisation et le stockage du carbone ;
- le stockage d'énergie.

Le programme s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés des Etats membres de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Les candidatures peuvent être déposées par un seul bénéficiaire ou par un consortium de partenaires. Des subventions pouvant représenter jusqu'à 60% des coûts en capital des projets de petite échelle (les dépenses éligibles sont celles relatives à la mise en œuvre de la solution innovante) sont octroyées aux projets sélectionnés par des experts indépendants, sous l'égide de l'agence exécutive européenne CINEA chargée de la gestion du programme.

L'évaluation des projets est menée en une étape, sur la base des critères suivants :

- la quantité d'émissions de gaz à effet de serre évitées
- le degré d'innovation du projet
- la maturité du projet (technique, financière et opérationnelle)
- la transférabilité de la solution
- le rapport coût/efficacité de la technologie

Les projets prometteurs mais ayant encore besoin de mûrir pourront bénéficier d'une aide au développement de projet fournie par les experts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

En 2021 (pour l'appel publié en 2020), **30 projets ont été sélectionnés pour être financés dans le cadre du premier appel à projets « small scale »**. Une aide au développement de projets a été accordée à **10 propositions** remplissant les exigences minimales de l'appel mais dont la maturité a été jugée plus faible.

Pour ce nouvel appel, afin d'aider les potentiels porteurs de projets, la DG CLIMA et CINEA ont publié divers documents de support, notamment **un ensemble de bonnes pratiques et de recommandations, ainsi que des statistiques tirées du précédent appel à projets**. Les résultats de l'évaluation de l'appel 2022 seront annoncés au premier trimestre 2023 et les projets lancés après la signature des accords de subvention au deuxième avant l'été 2023.

Une **journée d'information sur ce nouvel appel pour des projets « small-scale » est organisée (en format virtuel) le 6 avril**, de 10h00 à 18h00, par la DG CLIMA et CINEA. Toutes les informations concernant cet événement sont disponibles **en ligne**.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

Les dossiers de transport de la Commission européenne pour l'année 2022



Alors que les débats sur les textes législatifs liés au transport dans les paquets climat et mobilité - présentés par l'exécutif européen en juillet 2021 et en

décembre 2021 respectivement - battent leur plein au Conseil et au Parlement européen, la DG MOVE de la Commission européenne poursuit la préparation des futurs travaux législatifs en s'attelant à de nouveaux dossiers.

Lors d'un échange, le 15 mars, avec les députés de la commission des transports du Parlement européen, la Commissaire chargée des Transports, Adina Vălean, a exposé le programme de la DG MOVE pour les mois à venir, d'ici à la fin 2022. Avec un premier défi à relever :

évaluer l'impact de la guerre en Ukraine pour les transports sur le territoire européen et la nécessité d'adopter de nouvelles mesures en soutien au secteur pour faire face aux conséquences d'une telle crise à l'échelle de l'Union européenne.

Pour le reste, les travaux suivront leur cours : la Commission prévoit de **définir un cadre commun européen pour le calcul et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises et de passagers**, avec le projet « CountEmission EU », annoncé de longue date. Elle envisage également de travailler sur **les enjeux liés à la sécurité routière**, dans le but de réviser la législation actuelle sur le permis de conduire, dans l'optique notamment de porter une attention particulière à la formation des conducteurs. Elle s'intéressera aussi au **transport maritime pour lequel un paquet législatif**

devrait être présenté en vue de fixer un nouveau cadre pour le contrôle de l'Etat du pavillon (la Commission souhaite une harmonisation des organes administratifs européens, des mesures plus contraignantes pour les navires polluants, et des inspections plus fréquentes), l'Etat du port et l'atténuation des risques d'accident.

Enfin, elle prévoit de présenter, avant la fin de l'année, **une proposition relative à la billettique dans un contexte de multimodalité**, pour faciliter l'achat par les citoyens européens de billets combinant plusieurs moyens de transport.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

« Clean Aviation » : destination neutralité carbone en 2050



Les 22 et 23 mars 2022 s'est déroulé le **forum annuel du partenariat européen « Clean Aviation »**, successeur des programmes « Clean Sky » 1 et 2. Cette année, l'assouplissement des mesures

sanitaires a permis à plus de 300 personnes de se déplacer pour assister à [l'évènement](#), également suivi par 600 participants [en ligne](#). Intitulée « **Réimaginer le chemin de l'Europe vers la neutralité climatique : l'aviation propre prend son envol** », la série de conférences s'est concentrée sur trois points clés : la transition vers des avions électriques, l'innovation vers l'ultra efficacité, et l'utilisation de l'hydrogène. Alors que le secteur de l'aviation commence doucement à se remettre de la pandémie, l'Union européenne guide cette reprise avec des objectifs clairs et ambitieux, notamment via le paquet législatif « [Fit for 55](#) ». Le sujet de la guerre en Ukraine a également été abordé en introduction par le directeur général de l'entreprise conjointe « Clean Aviation », Axel Krein, celui-ci soulignant le renouvellement de l'intérêt stratégique pour l'aéronautique. Il a également insisté sur l'importance de la coopération entre les secteurs publics et privés comme seule solution pour atteindre les objectifs et les délais fixés au niveau européen dans le cadre du partenariat « Clean Aviation ».

Afin d'inaugurer cet évènement, Zara Rutherford est venue présenter son [voyage autour du monde](#) en ULM en solo à seulement 19 ans, devenant ainsi la plus jeune femme au monde à accomplir cet exploit. Elevée dans une famille de pilotes, elle a longtemps considéré ce projet sans oser se lancer ; jusqu'à sa dernière année de secondaire. Après avoir démarché 500 entreprises dans l'espoir d'avoir un partenariat, elle s'envole en août 2021 à bord d'un ULM et met 5 mois à parcourir le ciel de tous les continents. Le récit d'une expérience passionnante, de laquelle elle retient qu'il est important de poursuivre des ambitions qui semblent inatteignables, et que la Terre n'est finalement pas si vaste. C'est donc avec une énergie particulière que le reste du forum s'est déroulé, offrant des conférences

d'acteurs divers sur les actions concrètes entreprises pour ne plus culpabiliser de voyager en avion.

Du côté du secteur privé, des entreprises telles que Safran et Airbus ont concentré leur exposé sur la nécessité d'une technologie disruptive et de la création d'emplois dits transformateurs (*transformative jobs*). Face à l'urgence climatique, il faut changer d'attitude et proposer des solutions d'innovation au plus vite, notamment sur les questions de carburant. Les pistes les plus prometteuses se trouvent du côté de l'hydrogène et des carburants durables pour l'aviation. Guillaume Faury (Airbus) insiste sur le besoin d'investissements afin de créer un « moment Tesla ». A noter également la participation de la PME Pipistrel, représentée par son chef du bureau technique Tine Tomazic, qui rappelle le rôle crucial des PME dans les collaborations, mais aussi qu'il faut gagner la confiance du public.

Du côté des institutions européennes, plusieurs représentants de la Commission et membres du Parlement sont venus partager leur perspective concernant la mise en œuvre du partenariat « Clean Aviation », dans le cadre du programme européen Horizon Europe. L'eurodéputée Maria da Graça Carvalho (PPE) prône une approche holistique et une simplification bureaucratique, ainsi qu'une meilleure inclusivité notamment des femmes ingénieurs. Clara de la Torre, directrice générale adjointe pour l'action climatique (DG CLIMA) de la Commission européenne, ajoute qu'il ne faut pas négliger le travail collectif rendu possible par le biais des partenariats, et que l'Union européenne doit rester une figure de proue dans ce secteur de l'aviation.

[L'appel à projets 2022 du partenariat « Clean Aviation »](#), est d'ores et déjà publié et restera ouvert jusqu'au 23 juin 2022. Il dispose d'un budget inédit de 735 millions d'euros, permettant de soutenir des projets de recherche et d'innovation dans le domaine de l'aviation. A noter que le [rapport d'activité 2021](#) de l'entreprise conjointe « Clean Sky » a récemment été rendu public. Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles- Chloé ISSANCHOU – cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Les mesures de la Commission européenne pour garantir la sécurité alimentaire face à la guerre en Ukraine



Prévue initialement pour soutenir les secteurs agricoles et agroalimentaires face à la hausse des coûts de production en général, la

[Communication](#) de la Commission européenne (CE) « *Préserver la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des systèmes alimentaires* » adoptée le 23 mars dresse une série de mesures de court et de moyen termes pour faire face aux défis posés par la guerre en Ukraine. Elle s'inscrit dans la continuité de la déclaration de Versailles des chefs d'Etat et de Gouvernement européens du 11 mars 2022 à ce sujet. Plusieurs actes de législation secondaire (actes délégués/d'exécution) doivent néanmoins être adoptés pour préciser la mise en œuvre opérationnelle des mesures identifiées.

Ainsi, le secteur agricole et agroalimentaire européen est durement impacté, pris en tenaille entre les sanctions imposées à la Biélorussie et à la Russie et la réduction des échanges avec l'Ukraine, qui représente à elle seule 19 % des importations de blé et 13 % des importations d'oléagineux de l'UE. Et alors même que le commerce avec l'Ukraine et la Russie représente 10,5 milliards d'euros d'exportations et 8 milliards d'euros d'importations. Pour répondre aux multiples défis soulevés, la CE met l'accent sur l'augmentation du potentiel de production en Europe. Dans le détail, voici les dix principales mesures présentées pour améliorer la sécurité alimentaire et soutenir les agriculteurs et consommateurs au sein de l'UE, face à la hausse des prix des denrées alimentaires et du coût des intrants :

- **Dérogations aux règles du verdissement :** possibilité d'utiliser les surfaces d'intérêt écologique (SIE), en particulier les jachères, pour augmenter le potentiel de production de l'UE en 2022. Les jachères pourront être utilisées pour n'importe quelle culture, sans que cela n'ampute les aides du verdissement de la PAC.
- **Mesures de marché et soutien aux agriculteurs :** Dans le cadre de l'organisation commune des marchés agricoles (OCM), la CE déclenche des mesures de marché pour soutenir les secteurs agricoles affectés par les conséquences de la guerre en Ukraine avec une enveloppe de 500 millions d'euros, partiellement abondée par l'activation de la

réserve de crise de la PAC, pour la première fois depuis sa création en 2013. L'exécutif laisse aux Etats le soin de décider du fléchage de ces aides. Pour venir en aide aux agriculteurs, la CE autorise l'augmentation du niveau des aides pouvant être payées en avance (aides directes du FEAGA et mesures du second pilier FEADER relatives aux surfaces et aux animaux) à partir du 16 octobre 2022. Est également mentionné un « filet de sécurité » pour la filière porcine, qui autorise une aide au stockage privé de deux à cinq mois et permet aux opérateurs de demander une aide financière pour stocker la viande de porc pour une durée de 60, 90, 120 ou 150 jours. Chaque demande doit porter sur une quantité minimale de 10 tonnes pour les produits désossés, 15 tonnes pour les autres.

- **Réviser les Plans Stratégiques Nationaux (PSN) :** La communication encourage les États à réviser leurs PSN pour réduire la dépendance aux engrais et au gaz russes, recommande d'investir dans la production de biométhane et suggère de promouvoir l'agriculture de précision pour réduire l'utilisation des fertilisants. Elle propose aussi de définir les règles de la conditionnalité en « maximisant les objectifs environnementaux et climatiques, tout en minimisant l'impact potentiel à court terme sur la capacité de production ».
- **Un nouveau cadre pour les aides d'État :** La mise en place d'un cadre temporaire de crise pour les aides d'État permet un plafond de 35 000 euros d'aides d'État pour les entreprises agricoles, et jusqu'à 50 millions pour les fabricants d'engrais et les gros consommateurs d'énergie en général : ces derniers pourront recevoir jusqu'à 50 millions d'euros par entité pour compenser la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Ces soutiens peuvent prendre la forme de « subventions directes, d'avantages fiscaux, d'avances remboursables, de garanties, de prêts et de fonds propres ».
- **Des flexibilités envisagées sur les importations :** plusieurs États souhaitent assouplir les règles relatives aux limites maximales de résidus (LMR) et aux organismes génétiquement modifiés (OGM) pour faciliter les importations destinées à l'alimentation animale. La CE insiste quant au fait qu'il s'agit d'une préoccupation de court terme. Elle

reconnaît le besoin de flexibilité et indique qu'elle est en discussion avec le Conseil pour trouver des solutions qui ne compromettent pas la sécurité sanitaire.

- **La possibilité d'appliquer une TVA réduite pour les produits alimentaires :** la communication signale aux Etats que le Conseil a approuvé en décembre 2021 une réforme des taux de TVA au niveau de l'UE, avec la possibilité de réduire les taux « jusqu'à 0 % pour certains biens et services qui répondent à des besoins fondamentaux, notamment l'alimentation ». Elle invite les États à se saisir de cette possibilité.
- **Suivre au plus près l'état des stocks et les marchés agricoles :** La communication propose aux États de fournir tous les mois à la CE des données sur les stocks privés des denrées alimentaires et d'aliments pour animaux essentiels, afin d'avoir une image précise de leur disponibilité. La CE promet également de se coordonner avec les instances internationales (ONU, FAO, G20, G7, etc.) pour assurer un suivi et une analyse réguliers des prix des produits alimentaires, mais aussi des niveaux des stocks dans le monde. Elle plaide aussi pour lever les restrictions aux importations et préconise une coordination à l'échelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- **Trouver des alternatives aux importations d'engrais russes :** En raison des sanctions prises contre la Russie et le Bélarus, l'UE doit trouver à remplacer 60 % de ses importations de potasse et 35 % de ses importations de phosphates. La CE suggère de s'appuyer sur des accords de libre-échange existant avec d'autres pays tiers exportateurs d'engrais, et développer la recherche sur les alternatives aux fertilisants.

- **À moyen terme, poursuivre la mise en œuvre des stratégies du Green Deal :** la CE souligne l'importance de poursuivre l'application des stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité pour 2030 », car la dépendance aux importations d'énergies fossiles, d'engrais et d'aliments pour animaux met en exergue la nécessité d'appliquer le Green Deal. Mais elle s'engage à s'assurer que la production agricole européenne ne sera pas minée par ses futures législations. Toutefois, il est à noter que la CE a décidé de repousser la présentation de son « paquet sur la protection de la nature », qui comprend notamment la présentation du projet de règlement sur les pesticides ainsi que des objectifs de restauration de la nature visant à enrayer la perte de biodiversité en Europe. Celle-ci devait avoir lieu le 23 mars également. Le texte sur les pesticides, qui doit prendre le relai de la directive du 21 octobre 2009, est en révision depuis deux ans. Cette révision était un outil essentiel pour atteindre les objectifs définis dans sa stratégie « Pour la biodiversité en 2030 » et sa stratégie « De la ferme à la fourchette », en particulier celui de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides chimiques d'ici à 2030.
- **Encourager l'aide humanitaire à l'Ukraine, ainsi qu'aux régions affectées par la crise alimentaire :** La CE appelle à fournir une aide alimentaire à l'Ukraine et à soutenir son secteur agricole, notamment via des livraisons de carburants et des dons de semences. Elle suggère d'envisager un « soutien macroéconomique aux pays en développement importateurs de denrées alimentaires », puisque sont anticipées des « carences alimentaires et des perturbations » en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

La Commission européenne active les mesures de crise en faveur des pêcheurs et des aquaculteurs de l'UE face à la guerre en Ukraine



La Commission européenne (CE) a activé le 25 mars de [nouvelles mesures de crise](#) pour soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte de la guerre en Ukraine. Ainsi, le mécanisme de crise du Fonds européen pour la pêche, l'aquaculture et la mer (FEAMPA) apportera un soutien financier immédiat aux professionnels des secteurs de la pêche/capture, de l'aquaculture et de la transformation des produits de la

mer en leur offrant une compensation financière pour les pertes économiques et les coûts supplémentaires endurés résultant de la perturbation actuelle du marché. L'activation de ces mesures vient s'ajouter à la mise en place du cadre temporaire des aides d'Etat pour les crises, à l'instar des flexibilités en vigueur dans le domaine de l'agriculture (voir article ci-dessus).

Deux types de mesures sont notamment activées dans le cadre du mécanisme de crise du FEAMPA :

- Compensation financière aux opérateurs des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la

transformation pour leur manque à gagner et les coûts supplémentaires découlant de la perturbation actuelle du marché. Les coûts énergétiques supplémentaires – et notamment la hausse du prix des carburants, qui représente jusqu'à 50% des coûts d'exploitation dans certains Etats -peuvent également être couverts par la compensation s'ils sont liés à la perturbation du marché causée par l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine ;

- Compensation financière aux organisations de producteurs qui demandent de recourir à l'aide au stockage des produits de la mer (prévue dans le règlement sur l'organisation commune des marchés). Ce mécanisme permet aux organisations de producteurs de stocker les produits afin de garantir un niveau de prix satisfaisant sur le marché, en sachant que les ressources halieutiques sont

particulièrement périssables et donc difficiles à conserver.

L'activation du mécanisme de crise du FEAMPA est une mesure temporaire qui s'appliquera rétroactivement à partir du 24 février 2022 (date du début de l'agression de la Russie contre l'Ukraine), et durera jusqu'à la fin de l'année 2022. Les États membres peuvent décider d'y avoir recours ou non.

Virginijus Sinkevičius, le commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche insiste néanmoins sur le fait que ces mesures d'urgence ne doivent « *en aucun cas entraver nos efforts à long terme en faveur d'une transition énergétique structurelle des secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin d'atteindre les objectifs du Pacte vert européen* ».

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

Première analyse par la Commission européenne des priorités des États dans les plans stratégiques nationaux (PSN) de la PAC : un manque général d'ambition environnementale relevé



Les Plans stratégiques nationaux (PSN) constituent une nouveauté de la réforme de la PAC pour la période 2023-2027 : il s'agit pour les États membres

européens d'exposer en détail la manière dont ils veulent atteindre les dix objectifs clés à visée sociale, environnementale et économique de la PAC que sont :

- Assurer un revenu équitable aux agriculteurs ;
- Renforcer la compétitivité ;
- Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire ;
- Agir contre le changement climatique ;
- Protéger l'environnement ;
- Préserver les paysages et la biodiversité ;
- Soutenir le renouvellement des générations ;
- Dynamiser les zones rurales ;
- Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé ;
- Encourager les connaissances et l'innovation.

Ainsi, après des mois de concertation avec les différentes parties prenantes (dont les Régions et les organisations professionnelles en France), tous les États membres ont désormais officiellement soumis leurs PSNs à la Commission européenne (CE) pour approbation, un processus en cours.

A cet égard, la CE a présenté, dans un document daté du 11 mars, une première analyse des choix effectués par les États membres de l'UE dans leur plan stratégique.

Dans le cadre de la dernière réunion des ministres de l'Agriculture à Bruxelles le 21 mars, le Commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski, a stipulé que « *Tous les plans peuvent être améliorés* ». Il a notamment reproché à plusieurs PSN de ne pas avoir suffisamment « *d'ambition environnementale* », affirmant que beaucoup d'entre eux devront être modifiés pour y parvenir. Il a également donné des indications sur les priorités des pays selon plusieurs thèmes (ciblage des aides, paiements couplés, transferts entre piliers, etc.)

Le commissaire s'est dit particulièrement préoccupé par les ambitions en matière d'agriculture biologique. En effet, la stratégie « De la ferme à la fourchette » (*Farm to Fork*), la politique phare de l'UE en matière d'alimentation et d'agriculture dans le cadre de son Pacte vert européen, prévoit que 25 % de la surface agricole du bloc doit être consacrée à l'agriculture biologique d'ici à 2030. Or, sur la base des PSN soumis, la CE estime que l'UE n'atteindra que 18 % de terres consacrées au bio à la fin de l'exercice 2027. Pour remédier à ces problèmes, la CE travaillera en étroite collaboration avec les États membres pour améliorer les « *lacunes* » des plans, a-t-il déclaré.

Le commissaire est néanmoins resté optimiste en ce qui concerne le calendrier, affirmant qu'il ne voyait aucune raison pour que la plupart des PSN ne soient pas bouclés d'ici à la fin juin 2022. Concernant les prochaines étapes, 19 lettres d'observations publiques devaient en effet être envoyées d'ici le 31 mars aux 19 premiers États qui ont soumis ces PSN, dont la France (la CE enverra ensuite les huit lettres restantes aux 8 pays retardataires dans la soumission de leurs PSN

respectifs). Une phase de dialogue s'ouvrira alors, durant laquelle les Etats auront alors deux mois pour répondre aux remarques soulevées par la CE, avec pour objectif calendaire de finaliser la validation des PSN au plus tard le 1^{er} septembre 2022. Pour rappel, le début

de la nouvelle période de programmation de la PAC dont les PSN sont la feuille de route stratégique, est le 1^{er} janvier 2023.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLOIN - rguillon@maregionsud.fr

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Démocratie, éducation et culture à l'ère numérique : Ludovic Perney au Sommet européen des Villes et des Régions



Organisé à Marseille les 3 et 4 mars dernier, le Sommet européen des Villes et des Régions a rassemblé une audience de près de 3000 personnes et de très nombreux élus locaux de toute l'Europe au Parc Chanot et en visioconférence. Le Comité européen des Régions était notamment à la manœuvre pour permettre la tenue de cette rencontre de grande ampleur. Bouleversé par l'actualité, le programme de l'événement a été remanié pour permettre de parler de la situation en Ukraine et d'affirmer le soutien des élus de l'Union européenne aux ukrainiens. La première journée a ainsi été ouverte par une session spéciale en solidarité avec l'Ukraine avant des discussions sur les différents défis de la relance post-crise sanitaire. La journée du 4 mars, pour sa part, a porté sur la citoyenneté et la démocratie, avec des tables-rondes abordant les questions relatives à la place des femmes, des jeunes, et des outils numériques dans le débat démocratique.

M. Ludovic Perney, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Vie étudiante était notamment présents à la table-ronde « Démocratie, éducation et culture à l'ère numérique », avec Mme Aleksandra Dulkiewicz, Maire de Gdansk ; M. Thomas Matthew du

Forum européen de la jeunesse ; Mme Lidia Pereira, Députée européenne et Présidente de la Jeunesse du Parti Populaire Européen ; M. Hedi Ramdane, Adjoint au Maire de Marseille et Mme Capucine Tuffier, Responsable affaires publiques pour Meta France.

Lors de ses prises de parole, M. Perney a souligné que le numérique avait permis l'instantanéité de l'information, mais qu'il rendait en revanche plus difficile pour les citoyens de développer un esprit critique face au flux permanent d'informations. Il a rappelé que la Région Sud a voté le 17 décembre dernier un plan régional de lutte contre la désinformation et le complotisme autour de 3 priorités :

- Renforcer la place de la science dans le débat public et donner aux jeunes et aux citoyens les moyens d'acquérir une culture scientifique ;
- Engager des actions spécifiques contre la désinformation pour enrayer les mécanismes permettant la diffusion des « infox » ;
- Prévenir le développement et la diffusion de théories complotistes en déconstruisant des récits scientifiquement erronés.

Le Vice-Président a également comparé les réseaux sociaux, particulièrement prisés par les jeunes pour s'informer, à des cahiers de doléances en ligne, que les élus devaient consulter pour connaître l'avis des habitants du territoire.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - Loeizig ANDRÉ - landre@maregionsud.fr

Accueillir de « Jeunes Volontaires INTERREG »



Provence-Alpes-Côte d'Azur porteurs de projets soutenus par le programme de coopération interrégionale européen INTERREG sont encouragés à faire appel à un ou plusieurs jeunes volontaires sur une période de 2 à 6 mois pour les aider à mettre en place leur projet.

Cette opportunité est possible grâce à l'initiative « Jeune Volontaire INTERREG » (ou INTERREG Volunteer

Les acteurs de

Youth) cofinancée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) ainsi que l'Association des régions frontalières européennes (ARFE). « Jeune Volontaire INTERREG » fait partie du programme de volontariat Corps européen de solidarité. A ce titre, les volontaires sont rémunérés par la Commission européenne. Ils disposent également d'une couverture d'assurance complète fournie par l'ARFE.

Les volontaires INTERREG sont âgés de 18 à 30 ans et souhaitent s'engager auprès d'acteurs locaux en Europe pour les aider à développer ou mettre en œuvre des projets de coopération. Ce système bénéficie aussi bien aux organismes d'accueil, qui peuvent ainsi s'engager

vers des projets européens, qu'aux jeunes qui obtiennent une expérience professionnelle enrichissante et multiculturelle.

Pour en savoir plus : <https://www.interregyouth.com/>

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

Des financements européens pour soutenir la participation démocratique des jeunes



Le Parlement européen propose des subventions pour un montant total d'un million d'euros afin de soutenir des projets encourageant la participation active de jeunes citoyens dans la vie démocratique européenne. Ces financements s'inscrivent à la fois dans le cadre de l'Année européenne de la Jeunesse 2022 et dans la perspective des prochaines élections européennes, en 2024.

L'appel à projets vise deux types d'actions pouvant être subventionnées :

- Création d'un réseau paneuropéen de jeunes défenseurs de l'engagement démocratique, représentant au moins sept pays membres de l'Union européenne et âgés de 16 à 30 ans. Plusieurs réseaux pourront être financés. Le porteur du projet devra expliquer comment seront sélectionnés et formés les jeunes ainsi que les raisons du choix des pays couverts

par le réseau. Une attention particulière devra être portée aux régions périphériques de l'Union européenne ainsi qu'à la représentation de personnes moins favorisées.

- Concevoir et mettre en place des formations à destination des jeunes pour leur permettre d'acquérir les compétences et outils nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la vie démocratique et promouvoir les valeurs européennes, notamment dans le cadre des élections européennes de 2024.

Les candidatures à cet appel à projets ouvert depuis le 24 mars peuvent être déposées jusqu'au 11 mai. L'appel est disponible [ici](#).

Les projets sélectionnés pourront débiter leurs activités en juillet 2022.

Un autre appel à projets, visant plus spécifiquement la préparation des élections européennes de 2024, sera publié dans le courant de l'année 2022 par le Parlement européen.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

Data Act : la Commission européenne propose une « Loi sur les données »



L'exécutif européen a publié le 23 février 2022, [une proposition de règlement](#) pour la mise en place de règles harmonisées

au niveau européen en ce qui concerne un accès équitable aux données numériques et leur utilisation.

Le Data Act vise particulièrement les données générées en quantité toujours plus importante par les appareils connectés, et déterminera qui peut les exploiter pour créer de la valeur et sous quelles conditions. Il aura également pour but de lever les barrières freinant l'accès aux données, aussi bien pour les acteurs publics que privés, tout en garantissant un contrôle de la part des créateurs des dites données, c'est-à-dire les utilisateurs et les consommateurs.

Cette proposition de règlement, aussi appelée Data Act, ou Loi sur les données, survient dans le cadre plus global de la Stratégie européenne pour les données publiée en février 2020.

Pour la Commission européenne, cette nouvelle législation a pour but d'établir des règles garantissant une forme d'équité en matière d'utilisation des données. Il s'agit principalement de déverrouiller l'accès aux quantités toujours plus grandes de données créées, pour un usage par les entreprises et acteurs publics de toutes tailles et de permettre à l'Union européenne d'être un acteur majeur de la prochaine vague d'innovation fondée sur les données.

Parmi les bénéfices potentiels de ce nouveau règlement, la Commission estime qu'un meilleur partage de l'accès aux données pourra permettre le développement de la concurrence en matière de service après-vente pour l'entretien et la réparation des objets intelligents, et par conséquent d'une plus large offre de choix en matière de prestataires pour les consommateurs. En matière industrielle et agricole, une plus grande disponibilité des données pourra aussi permettre d'optimiser plus facilement le fonctionnement des ateliers et des exploitations.

La Loi sur les données propose également de permettre de débloquent des jeux de données appartenant à des

entreprises privées quand leur utilisation présente un intérêt public élevé, notamment pour des situations de réponses à des catastrophes de type incendie ou inondation, mais aussi crise sanitaire. La fourniture des

informations par le secteur privé pourrait même être gratuite en cas de nécessité urgente.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

LES BRÈVES

Lancement de l'Académie de la batterie européenne

[L'Académie de la batterie européenne](#) a été lancée à Bruxelles le 23 février. Cette structure coordonnera les efforts au niveau européen pour l'acquisition des compétences nécessaires dans ce secteur afin de former la main d'œuvre pour répondre aux nombreux besoins du futur en matière de production de batteries. Elle aura pour missions d'identifier les besoins du marché en matière de compétences et d'élaborer des programmes de formation pertinents. Il est estimé que les industriels de la batterie emploieront 800 000 travailleurs supplémentaires d'ici à 2025. L'Académie sera subventionnée à hauteur de 10 millions € issus du programme REACT-EU

Tourisme : la Commission présente l'un de ses premiers parcours de transition

La DG GROW a lancé en 2021 un grand chantier destiné à identifier un scénario de transition numérique, verte et résiliente pour l'écosystème touristique. Une consultation des acteurs du tourisme à l'échelle européenne a tout d'abord été lancée, suivie de plusieurs ateliers afin de sélectionner des propositions pouvant permettre de tracer un chemin européen de transition de l'économie touristique.

Le 8 février, la Commission a publié, au cours des journées européennes de l'industrie, l'aboutissement de ses travaux avec un document dénommé « [Chemin de transition pour le tourisme](#) » (ou « Transition pathway for tourism »). Ce plan, qui présente une vision européenne commune du tourisme, propose des actions clés ainsi que des cibles à atteindre pour réussir la triple-transition du secteur.

Le Chemin de transition pour le tourisme présenté en février est le premier de plusieurs guides qui seront publiés pour différents écosystèmes clés de l'économie européenne. La Commission européenne élabore actuellement des guides destinés à d'autres secteurs, comme la mobilité, la construction, les industries à haute intensité énergétique, etc.

Les appels du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) sont ouverts jusqu'au 15 mai 2022

Le Ministère de l'Intérieur a lancé les nouveaux appels du FAMI. Pour rappelle FAMI a pour objectifs généraux de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et de la politique commune en matière d'immigration. Les appels sont ouverts à candidatures jusqu'au 15 mai 2022. [Plus d'informations à ce lien](#).

L'AGENDA

- ✚ **26 avril 2022** –
Événement de lancement de la
programmation FEDER-FSE
2021-2027 - Marseille
- ✚ **27 avril 2022** –
Événement de lancement de la
programmation Massif Alpin
2021-2027 – les Orres
- ✚ **14 mai 2022** –
Fête de l'Europe - Nice
- ✚ **28-29 juin 2022** –
Journées RTE-T - Lyon
- ✚ **26-30 septembre 2022** –
Semaine européenne de l'énergie
durable – Format hybride
(Bruxelles)
[Plus d'informations](#)
- ✚ **10-13 octobre 2022** –
Semaine européenne des
Régions et des Villes –
Format hybride (Bruxelles)
[Plus d'informations](#)

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE, COPERNICUS, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE, HORIZON 2020, COSME, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS, EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.

**POUR TOUTE INFORMATION SUR LES APPELS A PROJETS EUROPEENS EN COURS RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
[UP2EUROPE !](#)**

SI VOUS ETES PORTEURS D'UN PROJET EUROPEEN EN REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ET SOUHAITEZ QUE NOTRE NEW LETTER « MISTRAL EUROPE » INTEGRE UNE BREVE PRESENTANT VOTRE PROJET OU UN INTERVIEW SUR VOTRE EXPERIENCE DANS LE MONTAGE OU REALISATION DE VOTRE PROJET, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.

L'ÉQUIPE



Lucie Durocher
Directrice,
Innovation,
Entreprises

ldurocher@maregionsud.fr



Corinne Rousseau
Assistante de
direction

crousseau@maregionsud.fr



Constance Poiré
Chargée de
mission Transport
et Energie

cpoire@maregionsud.fr



Robin Guillon
Chargé de
mission

Environnement,
Agriculture et Affaires
Maritimes
rguillon@maregionsud.fr



Marie-Laurence Com
Chargée de
mission
Formation,
Culture et

Emploi, Santé

mlcom@maregionsud.fr



Loeizig André
Chargée de
mission
Numérique,
Education,

Enseignement supérieur,
Tourisme

landre@maregionsud.fr



Chloé Issanchou
Stagiaire

cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Ziga Valic

Représentant du Pôle de compétitivité
OPTITEC

ziga.valic@pole-optitec.com

Amélie Smethurst

Représentante du Département des
Bouches-du-Rhône

amelie.smethurst@departement13.fr

Karl Stoeckel

Représentant Université Aix-Marseille
AMU

Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@maregionsud.fr



DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57



DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 100 BRUXELLES